

Conférence de presse conjointe avec IPSOS sur l'Observatoire sociétal du médicament 2018 - confiance, vaccins, accès à l'innovation, intelligence artificielle : quelle est la perception des français ?"

Mardi 13 novembre 2018

Conclusion : Philippe TCHENG

Bonjour à toutes et tous, je voudrais tout d'abord remercier Brice Teinturier et les équipes d'IPSOS pour la réalisation et la présentation de cette 8^{ème} vague de l'Observatoire Sociétal du Médicament.

Pour le Leem que je préside, cette édition est particulièrement riche d'enseignements et nous fournira matière à réflexion pour guider les priorités de notre organisation professionnelle.

Bien évidemment, ce type d'instrument de mesures enregistre rarement des bouleversements profonds mais plutôt des tendances, des évolutions plus ou moins sensibles qu'il nous faut capter, interpréter et comprendre.

Nous nous avons également souhaité, comme vous l'avez vu, enrichir cette édition de nouveaux thèmes et de nouvelles questions pour affiner notre connaissance et pour mieux refléter l'état de l'opinion sur les médicaments et sur les entreprises qui les mettent à la disposition des patients.

Je retiendrai pour ma part quatre grands enseignements :

1^{er} enseignement : notre image est fortement contrastée

C'est une constante depuis que ce baromètre existe : les médicaments jouissent d'un socle de confiance extrêmement solide alors que cette confiance ne se retrouve pas dans l'image des entreprises qui les découvrent, les développent et les produisent.

Les indicateurs de confiance remontent globalement par rapport à 2017, preuve que le médicament dispose d'un capital de confiance solide auprès des Français.

Cette image excellente est liée d'une part à leur efficacité et leur fiabilité dans la vie quotidienne de millions de personnes ; Le médicament, même s'il n'est pas, par définition, un produit comme les autres, est néanmoins aussi un bien de consommation courante.

Autrement dit, les Français savent que les médicaments soulagent la douleur, soignent, et guérissent. Ils améliorent la qualité de vie des malades et sauvent des vies. Nos concitoyens savent également que l'industrie pharmaceutique innove et met au point en permanence de nouveaux traitements.

C'est particulièrement vrai si l'on s'intéresse aux réponses des personnes les plus exposées à la maladie (les patients atteints de maladies chroniques), ceux-là mêmes qui utilisent quotidiennement nos médicaments.

Autre élément de satisfaction : les Français accordent une légitimité à nos entreprises comme véritables acteurs du système de santé et leur participation au débat. C'est un des combats du Leem : nous refusons d'être cantonnés au rôle de simples fournisseurs mais voulons prendre part au débat et être force de proposition sur l'organisation et l'efficacité de notre système de santé et sa nécessaire modernisation.

Cette légitimité, nous devons en permanence la consolider dans un environnement général qui nous est souvent défavorable :

- Le médicament – dont je rappelle qu'il repose toujours sur une balance bénéfique/risque – est souvent abordé sous un angle polémique. Ces polémiques à répétition viennent évidemment alimenter une certaine défiance.
- Vous noterez avec moi que même les innovations de rupture qui ont fait leur retour depuis plusieurs années n'échappent pas à cette dimension polémique puisque l'on s'intéresse davantage à leur prix (sans d'ailleurs se poser la question du coût des soins auxquels ils se substituent) qu'à leur intérêt thérapeutique pour les patients.
- Par ailleurs, pour des raisons réglementaires nos concitoyens ne peuvent pas faire le lien entre un produit et l'entreprise qui le fabrique. Autrement dit, il n'y a pas d'effet marque dans l'industrie

pharmaceutique. Cela véhicule l'idée d'une industrie opaque et anonyme. Chaque crise de santé publique, qu'elle soit fondée ou pas, est imputée collectivement à notre industrie. Je regrette à cet égard que la mise en œuvre des recommandations de la mission Léo-Kierzeck n'ait pas conduit à mieux associer les entreprises à la communication en situation de crise en direction des patients, comme l'avait proposé le Leem.

- Enfin, il existe un effet d'amplification lié au fait que la santé soit un bien supérieur, que les médicaments s'adressent à notre sphère la plus intime... et qu'ils sont financés par la collectivité.

Ce déficit d'image de nos entreprises est très paradoxal, car je ne connais pas de secteur d'activité qui soit aussi encadré et surveillé que le nôtre. Ce qui me permet de faire le lien avec le second enseignement de l'Observatoire.

2nd enseignement : Nous devons continuer de placer l'éthique et la transparence au cœur de notre activité

Les résultats de ce baromètre nous montrent qu'en matière d'éthique et de transparence, malgré les progrès accomplis ces dernières années, la courbe de progression reste importante.

Les résultats que nous présentons aujourd'hui devront nourrir et approfondir notre réflexion collective pour poursuivre l'amélioration de nos pratiques et renforcer la visibilité sur ces changements. En effet, comme vous le savez, j'ai fait de l'éthique et de la transparence les valeurs prioritaires de mon mandat.

Le décalage entre la perception des Français et la réalité de nos entreprises engagées dans le progrès thérapeutique et la lutte contre la maladie doit nous conduire à pousser plus loin nos efforts d'explication et de transparence.

- Nous devons faire preuve de pédagogie sur le fonctionnement et l'encadrement de nos entreprises à tous les stades de leur activité (depuis la mise au point des médicaments jusqu'à la fixation de leur prix

et leur disponibilité pour les patients), pour répondre aux questionnements légitimes des citoyens.

- Les entreprises du médicament sont porteuses de valeurs en santé tout au long du parcours de soins au-delà du simple apport médical que représente les médicaments. Il est nécessaire de donner plus de visibilité à cette composante essentielle de notre activité.
- Nous devons renforcer nos actions au titre de l'engagement RSE des entreprises du médicament. Il nous faut également mieux les valoriser. Je prendrai, si vous me le permettez, un exemple qui me tient particulièrement à coeur : celui de l'association Tulipe qui, grâce aux dons de produits de santé des entreprises adhérentes, apporte une aide immédiate à des associations qui opèrent en situation d'urgence dans de nombreux pays (catastrophes naturelles, conflits...). Qui parmi vous est aujourd'hui capable d'associer Tulipe aux actions des entreprises du médicament ?

L'autre enseignement de ce baromètre pour moi : c'est le **devoir d'exemplarité de nos entreprises**. Plus que tout autre, notre secteur doit être irréprochable. Il en va de la confiance que lui accordent l'ensemble des parties prenantes.

Pour ce faire, nous disposons d'un socle solide de règles et de valeurs communes qui guide nos activités :

- Le Codeem (Comité de Déontovigilance des Entreprises du Médicament) qui exerce depuis 2011, une mission de veille sur tous les sujets touchant à l'éthique et à la déontologie de notre secteur, et qui accompagne la mutation des entreprises du médicament à travers des bonnes pratiques communes. Je souhaite rendre son action plus visible car ses missions d'autorégulation et de médiation sont manifestement encore méconnues. Je m'en suis entretenu récemment avec son Président, le Pr Grégoire Moutel.

- La charte de l'information promotionnelle signée entre le Leem et le CEPS (octobre 2014). Rappelons ici que la France est le seul pays en Europe qui a institué un diplôme obligatoire pour exercer la visite médicale. Nous venons d'ailleurs d'adopter des règles professionnelles visant à clarifier la frontière éthique et déontologique entre l'information médicale et la promotion/publicité, et plus particulièrement le rôle des référents médicaux en région des laboratoires pharmaceutiques auprès des professionnels de santé. C'est l'occasion, pour moi, de remercier l'engagement sur ce sujet de mon prédécesseur, Patrick Errard.
- Le renforcement de la transparence et de l'intégrité du lobbying. Ainsi, le Leem est la première organisation professionnelle à avoir signé en Juillet 2015 la Déclaration commune de Transparency International France sur le lobbying éthique et responsable.
- A toutes ces règles que la profession se donne, s'ajoute une réglementation spécifique au travers notamment de l'obligation de publication de l'ensemble des liens des entreprises sur la base Transparence Santé.

Enfin, vous savez que depuis 18 mois, nous nous sommes engagés dans une campagne de communication et d'image grand public destinée à expliquer la vocation de nos entreprises et la réalité de leur activité sur le thème « La maladie ne dort jamais » sous l'impulsion de la commission communication présidée par Jean Monin.

Il est bien sûr trop tôt pour mesurer l'impact de cette campagne tant la modification des représentations dans l'opinion nécessite du temps. Mon intention est donc de proposer à notre conseil d'administration d'inscrire la communication des entreprises du médicament dans la durée.

3^{ème} enseignement : nous sommes invités à amplifier le dialogue avec toutes nos parties prenantes

Nous entendons ce que disent les Français au travers de cet Observatoire : ce besoin grandissant d'information, d'échange et de dialogue.

Cela passe aussi par une intensification du dialogue avec toutes les parties prenantes :

1. Le gouvernement et les autorités publiques :

- Les bases de la confiance entre notre industrie et les autorités de santé sont à rebâtir.
- Il nous faut adopter une approche rénovée dans nos relations institutionnelles, en étant beaucoup plus systématiquement force de propositions.
- Cette nouvelle approche doit s'inscrire, dans la suite du CSIS, dans une logique de co-construction avec les pouvoirs publics. Je ne peux évidemment pas cacher ici la déception qu'a constitué – tant sur le fond que dans la forme – le projet de loi de financement de la sécurité sociale actuellement en cours de discussion devant le Parlement.
- Mais nous avons encore de nombreux défis à relever ensemble comme la lutte contre les ruptures d'approvisionnement ou l'accès précoce des patients aux médicaments.

2. Les professionnels de santé :

- Je rappelle, comme le montre ce baromètre que les professionnels de santé sont le 1^{er} interlocuteur sur le médicament : 9 Français sur 10 leur font confiance.
- Dans un contexte de progrès médical, scientifique et technologique dans lequel les rôles et missions de professionnels de santé évoluent en permanence, le dialogue est plus que jamais nécessaire pour accompagner et encourager ces changements. Nous en avons récemment apporté la démonstration lors de la 3^{ème} édition de PharmaCité intitulée « Comment serons-nous soignés en 2030 ? » qui a rassemblé près d'un millier d'acteurs de santé.

- Le Leem a activement participé en 2017 au Collectif Santé, rassemblement inédit de 17 organisations d'acteurs de santé, à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017. Le déploiement du plan gouvernemental « ma santé 2022 » devrait nous offrir l'occasion de poursuivre ce travail collectif tant les points de convergence entre nous sont nombreux : le développement de la prévention avec les vaccins et du diagnostic précoce, l'innovation organisationnelle ou encore la transformation et l'efficacité des parcours de soins.

3. Et enfin, nos relations avec les associations de patients sont un enjeu majeur :

- ✓ Parce que les patients sont de plus en plus experts, autonomes et décisionnaires dans la gestion de leurs maladies.
- ✓ Parce que les associations sont un acteur du bon usage des traitements, notamment pour les maladies chroniques.

Nous avons donc l'obligation de répondre aux préoccupations des Français en croisant les regards sur les enjeux de santé et en abordant ensemble des thématiques sur lesquelles nous sommes questionnés : l'accès aux traitements, les mécanismes de fixation des prix des médicaments, leur évaluation, l'éthique et la transparence, l'utilisation des données de santé...

Les entreprises du médicament ont toujours été ouvertes au dialogue et à l'échange avec l'ensemble des parties prenantes : pouvoirs publics, associations de patients, professionnels de santé, usagers du système de santé, étudiants...

Cela passe notamment par la création par le Leem du Lab Médicament & Société, instance qui réunit des représentants de nos entreprises, des associations de patients, et des professionnels de santé. J'aurai l'occasion de vous en reparler.

4^{ème} et dernier enseignement : l'accès aux innovations médicamenteuses est une préoccupation importante des Français

Vous l'avez vu, Ipsos a réalisé cette année, à l'occasion de Pharmacité, un focus sur les attentes en termes de progrès thérapeutiques à échéance 2030. Les résultats me paraissent particulièrement intéressants :

- Tout d'abord, pour une nette majorité de Français, les progrès en santé viendront avant tout du médicament (immunothérapie, thérapie génique...) mais aussi des traitements permettant la régénération des cellules (respectivement 63 % et 59 % des Français), loin devant la chirurgie assistée par les robots (23 %), l'intelligence artificielle (19%) ou les applications de santé numérique (8 %). Autrement dit, alors même que les innovations en santé se bousculent, le médicament continue d'incarner par nature l'espoir de nouvelles solutions thérapeutiques.
- Ensuite, dans cette 8^{ème} édition nous voyons émerger avec une certaine surprise une réelle préoccupation des Français pour l'accès aux médicaments innovants. Il s'agit d'un élément nouveau, que nous n'avions pas documenté jusqu'à présent. Près d'1 Français sur 2 se dit préoccupé aujourd'hui par l'accès aux médicaments innovants. Un score qui se dégrade encore plus lorsqu'ils se projettent sur l'avenir.
- Si la France peut s'enorgueillir de son mécanisme unique d'Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU) celles-ci sont loin de tout régler : les médicaments ayant bénéficié d'une ATU n'ont été disponibles que pour 10 % de la population concernée ! Et je ne suis pas certain que l'article 42 du PLFSS en cours de discussion apporte une solution satisfaisante à ce problème...
- Enfin, cette inquiétude traduit-elle des difficultés spécifiques de notre pays ? Je vous rappelle qu'en termes de durée pour l'accès effectif des patients aux nouveaux médicaments, la France est au 20^{ème} rang des pays européens avec plus de 500 jours entre la date d'AMM et la publication de prix au JO, quand l'Allemagne est à 106 jours et l'Angleterre à 111 jours.

Je vous propose maintenant de répondre, avec Brice TEINTURIER et Jean MONIN, à vos questions...